

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

Rédacteur en chef :

A. SCHNENGANS

Ancien député du Bas-Rhône.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon. 1 an. 10 fr.	6 mois. 6 fr.	3 mois. 3 fr.
Département du Rhône. 1 an. 11 fr.	6 mois. 7 fr.	3 mois. 3 fr.
Département. Limitrophes. 1 an. 12 fr.	6 mois. 8 fr.	3 mois. 4 fr.
Autres départements. 1 an. 13 fr.	6 mois. 9 fr.	3 mois. 4 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 15

de chaque mois.

Gérant :

C. BENOIT-GONIN

Imprimeur de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payé

à l'avance; on ne servira pas les

demandes non accompagnées d'un

mandat sur la poste à l'ordre du

gérant.

Lyon, le 24 Août

On ne croit guère plus dans les régions officielles que dans les bureaux du *Sin* ou d'*Opinion nationale* au succès des fusionnistes. Le discours que vient de prononcer M. le duc de Broglie, à un dîner offert aux conseillers généraux de l' Eure par le préfet du département, nous en apporte une preuve concluante.

Notre correspondance de Paris a déjà fait ressortir l'importance des déclarations du vice-président du conseil des ministres, et nous n'ajouterons que quelques observations au commentaire succinct qui en a mis en lumière les points les plus saillants.

Et d'abord, le langage de M. le duc de Broglie confirme pleinement nos précédentes appréciations sur la situation respective des partis et sur le rôle prépondérant auquel la coalition du 24 mai a condamné le ministère actuel.

Parce, dis-je, nous ne le craignons pas, cette révolution parlementaire, pour le ministère, tout est là. D'ici, c'est encore la seule préoccupation apparente du cabinet, qui, par l'organe de M. le duc de Broglie, reconnaît que la campagne de l'ordre moral sera longue et la lutte périlleuse.

Aussi fait-il appel encore une fois au dévouement, à l'union de tous les conservateurs, union que le gouvernement, a dit M. de Broglie, s'est efforcé de maintenir et que, dans ces derniers temps, la force de l'Assemblée nationale a brisée.

Si l'on suppose que le *statu quo* puisse être indéfiniment maintenu, le langage de l'honorable ministre des affaires étrangères paraît tout naturel et tout à fait dans la note qui convient aux circonstances. Mais M. de Broglie ignore pas que, depuis la séparation de la Chambre, les événements ont marché, il sait, mieux que personne, ce qu'a produit la démarche du comte de Paris, et ce qu'il faut attendre des négociations qui l'ont suivie. Il ne peut ignorer ce qui se trame à Frohsdorf pas plus que ce qui se passe à Villers ou à Chantilly. En conviant tous les conservateurs à se grouper « autour du non-vœu du maréchal de Mac-Mahon », et en déclarant vouloir « assurer avec lui le salut de la France », il semble donc, et notre correspondant prussien n'a pas manqué d'en faire la remarque, il semble vouloir porter un dernier coup aux espérances des fidèles de la monarchie traditionnelle, comme aux survivants du parti orléaniste.

M. de Broglie déclare en outre que « le devoir de traiter les graves problèmes politiques va venir à son heure » et que l'Assemblée les abordera prochainement, « en pleine liberté et dans une discussion loyale ». Comment, s'il en est ainsi et si le gouvernement se rend compte de la portée des faits accomplis, M. de Broglie peut-il conserver l'espoir que la Chambre « résoudra ces problèmes dans un sentiment de concorde, en faisant taire les prétentions et les préférences personnelles, pour en tenir compte que des périls et ne songer qu'au salut de la société ? »

Est-ce à dire que les bonapartistes abdiquent leurs prétentions en faveur des royalistes fusionnés, ou réciproquement ? M. de Broglie ne le pense pas ; et cependant la crise est arrivée à un tel état d'acuité qu'il faut, — le gouvernement le reconnaît, — résoudre les problèmes qui s'agitent devant l'opinion. Or, la prolongation du provisoire n'est pas une solution ; les journaux bonapartistes se prononcent déjà contre cette éventualité, par cette raison, dit l'*Ordre*, qu'elle amènerait « un affaiblissement progressif et fatal du principe de

l'autorité ». La *Gazette de France*, de son côté, dont les résolutions varient suivant la nature des nouvelles reçues de Frohsdorf, déclare que « la France ne peut plus vivre dans l'état d'incertitude où elle se trouve placée. »

Sur qui compte donc le ministère pour voir affermir entre ses mains le pouvoir qui lui a été confié par la coalition monarchique ? Et n'y a-t-il pas une contradiction manifeste dans la prétention émise par M. de Broglie d'amener l'Assemblée à prendre une résolution définitive, tout en ne rien changeant à la forme actuelle du provisoire.

C'est là cependant, c'est à une nouvelle trêve des partis que vise, en réalité, le ministère, et s'il n'indique pas clairement son intention d'appuyer une demande de prorogation des pouvoirs du président actuel de la république, il la laisse suffisamment pressentir.

Mais, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, ce n'est là qu'un moyen terme, une demi-solution, et nous ne savons si, comme l'assure le correspondant de l'*Indépendance belge*, le maréchal se prêterait à la combinaison. Toujours est-il qu'on le représente comme prêt à déposer ses pouvoirs « si les membres du parlement qui se sont mis à la tête de la fusion persistent à la faire réussir au moyen d'une majorité si faible qu'elle fut. »

Or, cette éventualité écartée, quelle est la seule issue loyale, logique et pratique ouverte à l'avenir ? A cette question que se pose le journal belge, il ne trouve d'autre réponse que celle-ci : « dissolution et convocation d'une assemblée représentant l'esprit actuel de la nation et recevant de ses représentants le mandat spécial de constituer son mode de gouvernement. »

On le voit, dans quelque raisonnement que l'on s'engage, à quelque point de vue que l'on se place, de quelques tempéraments qu'on reconnaisse la nécessité, c'est toujours la même conclusion à laquelle on se trouve inévitablement ramené.

INFORMATIONS POLITIQUES

La *Gazette de Cologne* prend son parti du rétablissement éventuel de la monarchie en France.

Elle pense que l'Allemagne peut assister, sans avec indifférence, du moins avec calme et désintéressement, à ce qui va s'y passer, jusqu'au jour où le gouvernement de ce pays, quel qu'il puisse être, oublierait les devoirs que le droit des gens impose à toute nation. Quant aux intrigues politiques et aux projets de revanche, ils seront les mêmes sous tous les régimes ; mais il faudra bien se résigner à laisser là les pierres qu'on sera impuissant à soulever.

Il est à prévoir que si le parti clérical triomphe, dit la feuille rhénane, il voudra avant tout s'en prendre à l'Italie qui sera aussi poussée dans les bras de l'Allemagne. La croisade du romanisme politique restera donc probablement circonscrite à l'Espagne et à la France, et même quand il n'y aurait plus de Pyrénées, comme le prétendent avec trop d'emphase les feuilles ultramontaines de Paris, on ne s'en inquiéterait guère dans le reste de l'Europe.

Non-seulement le maréchal de Mac-Mahon aurait décliné de devenir le complice des fusionnistes, mais dans un conseil des ministres, tenu récemment, il se serait prononcé en faveur de la convocation simultanée des collèges électoraux vacants. Cette manière de voir, qui est aussi celle des feuilles républicaines, aurait été appuyée par M. Magne et Desseilligny, qui représentent dans le conseil l'élément bonapartiste, mais très-vivement combattu par MM. Baudin et Baulé, qui n'ont aucune hâte de connaître l'opinion du pays sur la journée du 24 mai et les manœuvres auxquelles elle a donné naissance.

Le *Francis*, en annonçant que, sur les treize vacances qui se sont ouvertes à l'Assemblée, les deux dernières, qui se sont produites par décès, ne lui ont pas encore été notifiées,

prétend que pour celles-ci c'est à partir du 5 novembre seulement que courra le délai légal fixé pour la convocation des électeurs. Cette thèse, que l'ancienne administration n'avait pas admise, est condamnée par la pratique de tous les autres Etats constitutionnels aussi bien que par le bon sens. Qu'il en soit, l'avis donné par le *Francis* laisse supposer que les autres nominations auront lieu simultanément, ou du moins qu'une résolution en sens contraire n'a pas encore été prise par le cabinet. Il semble bien difficile qu'il ne se soit pas à l'opinion attribuée au maréchal de Mac-Mahon.

Par décret du président de la République, M. le général de division du Barail, ministre de la guerre, est chargé de l'intérieur du ministère de la marine et des colonies pendant l'absence de M. l'amiral de Donopierre d'Hornoy.

Voici le relevé des journaux supprimés en province par le gouvernement de l'ordre moral.

Depuis le 24 mai, ont été supprimés, en vertu de l'état de siège :

La *France républicaine*, le *Progrès*, à Lyon ; le *Progressif*, l'*Avenir du Mans*, à Limoges ; la *Gazette vosgienne*, à Saint-Dié.

Ont été interdits sur la voie publique, — toujours depuis le 24 mai :

Le *Petit Lyonnais*, le *Phare*, de Dunkerque ; le *Bon Citoyen*, de Nantes ; le *Réveil de l'Ardeche*, l'*Avenir du Mans*, la *Fraternité*, de Carcassonne ; le *Progrès de l'Est*, de Nancy ; le *Réveil de Lot-et-Garonne*, d'Agén ; le *Réveil du Dauphiné*, de Grenoble ; le *Progrès du Nord*, de Lille ; l'*Allobroge*, de Bonneville (Haute-Savoie) ; la *Hève*, du Havre ; l'*Union républicaine de la Drôme*, et la *Feuille de Jean-Pierre-André*, de Valence ; le *Peuple souverain*.

Nous n'avons pas besoin de rappeler l'interdiction sur le territoire français de l'*Industriel alsacien*.

Dans la prochaine séance de la commission de permanence, dit un journal radical de Paris, il est très-probable que le ministre de l'intérieur sera interrogé à ce sujet. On lui demandera à quel servent les juges, puisque les préfets condamnent sans même les consulter.

On lit dans le *Moniteur* :

« Il nous est assuré de bonne source que M. le ministre des finances a nommé une commission, composée de directeurs généraux de son département, pour examiner la valeur des impôts nouveaux qui ont été suggérés au gouvernement par le conseil supérieur du commerce. »

D'après nos informations, cette commission aurait adopté l'impôt sur les tissus et préparé les dispositions qui doivent en assurer la perception. En revanche, elle se serait prononcée contre l'impôt sur la cristallerie.

Quant à une surtaxe sur les journaux, la commission n'a pas eu à s'occuper, du moins jusqu'ici, de cette question, et il est à supposer qu'elle ne s'en occupera pas. Ces sortes d'impôts ont en effet un côté beaucoup plus politique que fiscal, et une commission du ministère des finances ne peut être saisie d'un pareil projet, lorsque le gouvernement est fixé sur la question de principe. Or, nous ne croyons pas que ce soit le cas en ce qui regarde l'impôt dont il s'agit.

On assure qu'un arrangement est sur le point d'être conclu entre la France et l'Italie à propos du différend qui s'était élevé entre ces deux puissances par suite des impôts exigés par l'Italie des Français ayant des propriétés sur le mont Cenis, et à la suite de la notification du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, interdisant aux contribuables d'obtenir des concessions de la part des autorités italiennes.

Cette contestation a été déferée aux autorités administratives des deux provinces limitrophes, qui devront donner une solution à l'amiable. Le préfet de Turin a conféré, il y a quelques semaines, avec le ministre des finances à ce sujet.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le docteur Kern, ministre de Suisse à Paris, avait demandé au conseil fédéral d'être relevé de ses fonctions ; nous sommes en mesure de pouvoir affirmer de bonne source que cette nouvelle n'a absolument rien de fondé.

M. le docteur Kern se trouve en ce moment en Suisse, aux bords de Rigi-Katbad, où il passe son congé annuel, à l'expiration duquel (fin septembre) il rentre à Paris pour reprendre la direction de la légation suisse.

moins d'exception, la dernière à laquelle il parviendra.

Cette exception a existé, et si éclatante aux yeux de tous que le nom de M. Mérimée se présente immédiatement à notre mémoire dès que nous parlons de la perfection dans la brièveté. *Carmen* et *Colomba*, ses deux plus longs romans, en sont devenus les types classiques.

Qui ne se souvient de l'étrange confession de don José, ce bandit en apparence si naïf, en réalité si corrompu, et de sa passion pour la gloriole ensorcelée ? Tout ce que l'empire des sens a de fatal et de funeste y est rendu avec la sauvagerie que peut apporter en pareil sujet le paysan espagnol dont le gibet est déjà dressé. Chez lui, le cœur n'aime ni l'âme n'est touchée, et lorsqu'il conte ses amours avec celle qui lui perd, tout condamné qu'il est, dans cette dernière nuit de prison dont il ne verra la fin que pour marcher à une mort trop méritée, on sent bien que le regret auquel il revient sans cesse, c'est non pas l'honneur et le pain d'une vie sans tache, mais le plaisir enragé qu'il goûtait auprès de cette folle créature. Il rappelle ainsi sa première rencontre avec elle, les bas troués qu'elle portait et qu'il voyait toujours détalier devant lui depuis ce moment-là, tendus fièrement sur ses jambes alourdies, et tous les mensonges qu'elle lui faisait et contre lesquels il n'a eu ni la force de se défendre tout en se disant à lui-même qu'elle le trompait et le méprisait à l'enfer. La lutte confuse de ses premiers instincts honnêtes et de ce penchant terrible qu'il ne peut

Voici la formule de serment qu'ont refusé de prêter les conseillers du cercle de Metz :

« Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, empereur allemand, ordonnons au nom de l'empire allemand, pour l'Alsace-Lorraine, ce qui suit :

« Art. 1^{er}. — Dans le serment que les membres des conseils généraux et des conseils d'arrondissement ont à prêter, on mettra jusqu'à l'entrée en vigueur de la constitution de l'empire, à la place des mots : « Obéissance à la constitution », les mots : « Obéissance aux lois », de telle façon que le serment porte : Je jure obéissance aux lois et fidélité à l'empereur. »

« Gasteln, le 6 août. »

« GUILLAUME. »

La seule importante nouvelle qui nous soit arrivée depuis quelques jours d'Espagne, c'est l'entrée à Bilbao du général en chef de l'armée du Nord, M. Sanchez Bregua, avec douze mille hommes. Les carlistes ont évacué les positions qu'ils occupaient autour de la ville ; ils perdent l'espoir de mettre la main, en s'emparant de ce port de mer, sur un centre précieux de ravitaillement.

Le général Sanchez Bregua peut aussi, de Bilbao, se porter sur les derrières des colonnes carlistes qui se sont avancées jusqu'à Estella et Tafalla.

La suspension annoncée des garanties individuelles permettra enfin au gouvernement central de prendre les mesures réclamées par les circonstances, et, d'autre part, l'interruption momentanée de la session parlementaire le laissera libre de ne plus s'occuper que d'une chose, la pacification du pays.

Le shah de Perse a jouté, à Constantinople comme dans les autres cours de l'Europe, d'une hospitalité somptueuse ; mais il paraît qu'il a hâte de rentrer dans ses Etats, car son départ de la capitale ottomane a eu lieu hier samedi.

Les nouvelles de Constantinople se taisent sur les résultats politiques de l'entrevue des deux souverains musulmans.

On sait que le règlement du différend turco-persan avait été renvoyé à trois mois ; cependant, le télégraphe nous annonce une concession qui peut à la rigueur passer pour une gracieuseté faite par le commandeur des croyants au Roi des rois. Un décret impérial, rendu ces derniers jours, ordonne que les droits de transit pour les marchandises en destination de la Perse, par la voie d'Erzeroum et de Trébizonde, sont supprimés.

La convention postale entre la France et les Etats-Unis

Au sujet des négociations pendantes entre le gouvernement français et celui des Etats-Unis, en vue d'une convention postale, nous résumons les informations suivantes publiées par les journaux de Washington et de New-York.

Le directeur général des postes a récemment fait connaître son ultimatum au ministre de France à Washington relativement au projet de traité de poste entre la France et les Etats-Unis.

Le gouvernement français aurait en dernier lieu proposé de fixer à 45 centimes 9 cents américains le port d'une lettre simple, en laissant au gouvernement américain la charge de solder le prix de transport par mer dans tous les cas.

Deson côté, le directeur général des postes des Etats-Unis offre comme dernière condition de fixer à 45 centimes le port des lettres du poids d'une demi-once à un tiers d'once, d'après le mode adopté dans les pays d'où les lettres sont envoyées, mais chaque pays devant acquitter le prix de transport par mer des lettres sortant de son territoire.

On dit que M. le marquis de Noailles a exprimé la crainte que cette proposition ne soit pas agréée par son gouvernement. Quoi qu'il en soit, le ministre américain, qui s'occupe depuis quatre ans de cette question, est d'avis qu'il est temps d'arriver à une solution, et il est probable que si sa dernière proposition n'est pas acceptée, les négociations seront interrompues, du moins quant à présent.

D'autre part, nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* du 8 courant :

« Nous croyons savoir que les négociations pour la conclusion d'une convention postale ont été reprises et sont en bon chemin ; le marquis de Noailles est parti samedi soir (cela devait être le 2 août) de New-York pour Washington, et il a dû avoir lundi (le 3 août) une conférence avec M. Cresswell, directeur gé-

néral des postes.

« Nous ignorons si cette entrevue a précédé ou suivi les pourparlers auxquels les autres journaux de New-York font allusion. »

ECHOS DE PARTOUT

L'Académie française, présidée par M. Camille Rousset, — en l'absence de M. le duc d'Aumale, retenu au conseil général de l'Oise, — a reçu communication, dans sa séance d'avant-hier, des deux discours qui doivent être prononcés par M. Patin, secrétaire perpétuel, et par M. Rousset, dans sa séance publique du jeudi 28 août. M. Lagoué lira la pièce de vers qui a obtenu le grand prix de poésie, et qui est intitulée : *le Repentir*.

La commission envoyée à Vienne pour étudier l'exposition d'Algerie est revenue ces jours-ci. On se rappelle que cette commission était présidée par M. le comte d'Harcourt et avait pour secrétaire M. de Saint-Quentin.

La commission s'est montrée entièrement satisfaite de l'exposition algérienne, qui a donné, par la variété et la richesse des produits exposés, la plus haute idée des résultats obtenus et de l'avenir auquel elle appelle notre belle colonie. L'organisation de l'exposition a été très-remarquable et fait le plus grand honneur à ceux qui en ont été chargés.

Les membres indigènes de la commission, avant de se rendre en Algérie, ont passé par Paris, et avant-hier plusieurs d'entre eux étaient à la présidence.

M. de Saint-Quentin a été reçu par le maréchal de Mac-Mahon.

Le 18^e conseil de guerre, séant à Paris, a statué hier sur l'identité de Mathusewitch, l'ex-colonel de la 20^e légion fédérée.

L'accusé a déclaré se nommer Clodomir Mathusewitch, trente-quatre ans, capitaine au 134^e régiment de ligne. Après l'attestation par plusieurs personnes de l'identité de l'accusé, celui-ci a voulu présenter sa défense. Sur l'observation de M. le président que le conseil n'avait pas à statuer au fond, Mathusewitch a déclaré qu'il n'avait rien à dire.

Conformément aux réquisitions de M. le commandant Romain, commissaire du gouvernement, le conseil, après avoir statué sur l'identité de l'accusé, a rendu un jugement de plus ample informé.

Une statistique comparative des pertes allemandes dans la dernière guerre révèle ce fait, que de tous les Etats confédérés, c'est la Bavière qui a essuyé les plus grandes pertes. Tandis que la Prusse, par exemple, « ce glaive de l'Allemagne », comme on est convenu de l'appeler, n'a perdu que 14 0/0 de ses forces militaires, la Bavière a perdu 19 0/0.

On écrit de Londres, 22 août :

Une terrible collision a eu lieu à Bedford, sur le Northern railway, entre un train de marchandises et un train de plaisir. Le bruit court que vingt ou trente personnes ont péri. Il y a aussi plusieurs blessés.

La fièvre de l'or vient d'éclater dans l'Amérique du Sud. Les journaux annoncent qu'un colon allemand a découvert dans les provinces de Rioja (République argentine), sur une des pentes des Andes, des gisements aurifères d'une richesse inouïe. Sans rien dire à personne, il y a acquis peu à peu à très-haut compte la propriété d'un peu près deux millions de livres, dont il revendrait récemment 100 millions, dont 25 comptant.

Le gisement peut facilement produire 10 millions par an.

Les journaux qui nous apprennent ce fait font la réflexion que ce n'est peut-être là qu'un *humbly*, comme les mines de diamants de Californie ; mais ce qui est réel, c'est qu'il y a un mouvement énorme d'émigration vers cette contrée, qui est à 700 milles de Buenos-Ayres.

Voici en quels termes l'accident arrivé au prince Arthur a été télégraphié de Trouville à Londres, le 20 courant :

« Le prince Arthur, pendant qu'il se baignait au large, avec son aide de camp, a été entraîné par un fort courant. Son Altesse royale a été sauvée par le maître nageur Coste, au moyen d'une ceinture de sauvetage. »

Si nous en croyons un bruit qui circule

trée d'un dessin de l'auteur lui-même, mais qui est tirée à si petit nombre d'exemplaires que peu de gens ont pu se le procurer. Or il se trouve que ces petits contes, destinés à un cercle intime d'auditeurs privilégiés, et que M. Mérimée leur improvisait, dit-on, le soir toutes fenêtres et portes closes, ne se prêtent guère au compte rendu, car pour la plupart ce sont, si je puis me servir d'une vieille locution, des *gayetés* de jeunesse, qui perdraient beaucoup de leur charme à être dépourvues de leurs détails et de leur style.

Le style, voilà donc le mot auquel il faut venir, la caractéristique de cet admirable talent, l'originalité de ce merveilleux écrivain. A coup sûr, M. Mérimée avait plus qu'aucun l'esprit fin et l'imagination féconde. Mais, qu'on me pardonne, cet esprit devenait vite subtil, cette imagination volontiers cruelle. Qu'on y ajoute une science et un réalisme d'observation extraordinaires, un don de rendre en un trait de plume le côté saillant de chaque objet ou de chaque sentiment comme pas un n'en a eu avant ou après lui, et l'on comprendra l'intensité d'effet auquel il pouvait arriver par la concentration de tant de forces. Pourtant, sans l'art incomparable de bien dire et de dire brièvement, nul doute que la plupart des scènes du *Théâtre de Clara Gazul* (la première œuvre déjà bien ancienne, puisqu'elle parut en 1825, et fut, avant *Crowl* et *Henry III*, la première bataille romantique livrée à la tragédie de MM. Arnault et de Jouy), nul doute qu'elle ne nous eussent révolés, et qu'au lieu de passer pour l'un des

parmi les baigneurs de Trouville, le prince estime sa vie à fort bon marché. Le nageur qui lui a sauvé la vie a reçu en récompense une livre sterling (vingt-cinq francs).

Suivant le *Swiss Times*, de Genève, la douzième ascension du mont Blanc a eu lieu le 14 du courant ; elle a été accomplie par les personnes suivantes : le révérend M. A. Gray Maitland, pasteur de l'église, in the Grove, de Sydenham-Londres, M. Ch. W. Poirier de Chicago, et de M. Alfred Ruchti, de Chamounix, accompagnés des deux guides Lechat et Pavot et de deux portefaix.

L'expédition se mit en route de Chamounix le 13, à 10 heures du matin, et passa la nuit aux Grands-Mulets. Le lendemain, les excursionnistes atteignirent le sommet du dôme à 10 heures du matin.

La descente de la montagne s'opéra en 7 heures de temps, en sortit que le périlleux et fatigant voyage fut accompli dans un intervalle de 34 heures environ.

L'Etat de Genève a versé, le 20 août au matin, à la banque du commerce, 30 millions trouvés chez le duc de Brunswick.

Dans cette somme, il y avait 2 millions en or monnayé et 28 millions en billets de banque et valeurs diverses.

Le *Morning Post* nous apprend qu'il y a quelques années, le duc avait par testament laissé toute sa fortune au prince impérial de France. Il avait remis à l'empereur Napoléon un état détaillé de tous ses biens et valeurs. La liste en fut trouvée aux Tuileries après le 4 septembre, et c'est elle qui fit croire que l'empereur avait une grande fortune placée sur les banques de Londres, d'Amsterdam, etc.

Après la chute de l'empire, le duc annula son testament, le prince impérial ne lui paraissant plus un protecteur assez puissant pour triompher des réclamations auxquelles sont exposées ses dernières volontés. Ce fut le 5 mars 1871 qu'il choisit pour légataire universel la ville de Genève.

Encore un charmant pataquès des Allemands, c'est le *Figaro* qui nous le fournit :

Il existait à Wesseling (Alsace) une rue Gay-Lussac.

Les Prussiens ont jugé à propos de traduire ce nom en allemand de la manière suivante :

« Der Lustiges Lussac Strasse », c'est-à-dire rue du Joyeux-Lussac.

LES RACES EUROPEENNES

Les Allemands annoncent sans cesse l'absorption prochaine des races latines par les races germaniques. — Pour se convaincre du contraire, du moins pour comprendre que cette absorption mettra encore quelque temps à accomplir, il suffit de comparer les chiffres suivants :

Race latine. — Français, 36 millions ; — Belges, Wallons, 2,200,000 ; — Suisses latins, 800,000 ; — Espagnols, 16,000,000 ; — Portugais, 4,500,000 ; — Italiens, 26,000,000 ; — Roumains, 8,000,000 ; — Canadiens français, 1 million 500,000 ; — Français des Antilles, 1 million ; — Brésiliens, 11 millions ; — Hispano-Américains, 32,000,000. — Total : 139,000,000.

Race germanique. — Allemands, 40,000,000. — Autrichiens allemands, 9,000,000 ; — Hollandais et Flamands, 6,000,000 ; — Suisses allemands, 1,800,000 ; — Scandinaves, 8 millions. — Total : 64,800,000.

Race anglaise et celtico-germanique. — Anglais, Ecossais, Irlandais, 31,000,000 ; — Américains du Nord, 41,000,000 ; — Canadiens anglais, 2,500,000 ; — Australiens, 3,000,000 ; — Divers, 1,000,000. — Total : 78,500,000.

Race slave. — Russes, etc., 80,000,000 ; — Slaves de Prusse, d'Autriche et de Turquie, 25,000,000. — Total : 105,000,000.

Ainsi, la race latine occupe le premier rang avec 139 millions de représentants ; la race slave, le second avec 105 millions ; la race anglaise, le troisième, avec 78 millions ; enfin la race germanique la quatrième et dernière, avec à peine 65 millions.

(Mémoires diplomatiques.)

PÉLERINAGE DE LA MECQUE

Une lettre datée de Djeddah, et adressée à la *Gazette des Hôpitaux*, dit que le pèlerinage de la Mecque vient de s'accomplir dans les meilleures conditions d'hygiène et de santé. Cet heureux résultat prouve jusqu'à l'évidence

plus amusants et fantaisistes conteurs de notre littérature, M. Mérimée n'y eût été traité de barbare.

Et quand on y regarde en effet d'un peu près, passé l'éblouissement que vous cause toujours cette plume prestigieuse, comme on se sent triste et inquiet, comme on a le cœur serré !

Que ce soit les atrocités de la *Famille de Carovall* et de la *Jacquerie*, ou l'épouvante de *Lolita*, ou le mystère de la *Vénus d'Ille*, ou la morne fatalité de la *Double méprise*, ou l'horrible incoïncidence de la *Redoute* (ce chef-d'œuvre), qu'on lise la *Chronique de Charles IX*, le *Vase étrusque* ou *Arènes*, l'impression est la même, désolée, navrante ; et, comme l'observait un jour M. Sainte-Beuve, jamais pour nous défendre ou nous consoler, un de ces coups d'ailes lyriques, une de ces images tendres et souriantes, un de ces rappels d'idéal dont tout poète est prodigue.

Non, M. Mérimée n'est pas un poète, ou du moins sa poésie n'a rien de l'élegance et du mystique. Sa phrase, pas plus que sa pensée ne prête à l'émotion songeuse. Cette terre, pour lui, n'a pas plus de roses que ce ciel n'a d'espérance ; l'homme y passe, y souffre et s'écroule sans se comprendre lui-même et sans être compris des autres ; s'il aime, c'est par intérêt, s'il se donne plus de bassesse, s'il se dévoue, c'est par instinct, et quant à la femme, heureux qui pourrait voir en elle autre chose que l'« Eve tentatrice et traitresse par qui sont entrés dans le monde tous les maheurs et toutes les hontes ».

F. COLLECTION DU JOURNAL DE LYON

Du 25 Août 1873

CAUSERIE POÉTIQUE

M. Prosper Mérimée

De tout temps, lorsque la poésie s'élève et s'émotionne, que l'attention publique l'encombre et que les travaux les plus sérieux occupent un plus grand nombre d'hommes distingués, les autres parties de la littérature fonctionnent aussi et semblent profiter de l'effort général. Car la poésie, comme une chaude sève, bout dans les branches de chaque génération, et elle ne se laisse jamais éteindre en elle-même, elle se réveille et se réveille.

De tout temps, lorsque la poésie s'élève et s'émotionne, que l'attention publique l'encombre et que les travaux les plus sérieux occupent un plus grand nombre d'hommes distingués, les autres parties de la littérature fonctionnent aussi et semblent profiter de l'effort général. Car la poésie, comme une chaude sève, bout dans

que l'épidémie cholérique, qui régnait l'année dernière dans le Hedjaz, était bien définitivement close, et qu'il n'y a pas eu d'importation nouvelle.

Les cérémonies religieuses ont commencé à l'Arafat le 7 février; elles ont duré comme d'habitude trois jours, pendant lesquels toutes les mesures de salubrité, prises d'avance par la commission médicale chargée de la police sanitaire du pèlerinage, ont été strictement observées sous la haute surveillance du grand chef de la Mecque.

Pendant ces trois jours de fête, l'état sanitaire s'est maintenu parmi les pèlerins dans des conditions très-satisfaisantes.

Le pèlerinage de cette année a été, par une circonstance particulière du rit musulman, celui des années passées. Le nombre des pèlerins réunis à Mina, vallée des sacrifices, a été estimé par le grand chef à 200,000 hadjis, parmi lesquels 40,956 ont débarqué à Djeddah, 3,000 à Yambo, port de Médine et 2,155 à Lyte, petit port de la mer Rouge, à quelques milles au sud de Djeddah. Ces 46,111 pèlerins sont arrivés à destination, sur 87 bateaux à vapeur, 12 voiliers trois-mâts et par plusieurs sambocks.

Voici comment ce chiffre se décompose : 4,387 venaient de l'Océan Indien; 8,768 Malais fournis par les îles de ce nom, et 5,620 Indiens provenant du continent s'étaient embarqués à Calcutta et principalement à Bombay; 18,919 venaient du canal de Suez, parmi lesquels 7,244 Mogrébins, 5,417 Ottomans, 5,753 Egyptiens et 505 Caucasiens; 3,003 venaient en dehors de Bab-el-Mandeb, 870 de la mer d'Oman, et 2,132 de Bassorah et des ports du golfe Persique, etc.

La plus grande partie était venue, comme d'habitude, par caravanes, de la Syrie, et surtout de l'Arabie centrale.

Parmi les pèlerins débarqués à Djeddah, Yambo et Lyte, on a compté 2,523 indigènes qui n'avaient pas de quoi payer la taxe de dix piastres à laquelle sont sujets depuis l'an dernier les pèlerins et voyageurs se rendant dans le Hedjaz et l'Yemen par les ports de la mer Rouge, et 834 enfants au-dessous de sept ans, qui, du reste, sont dispensés de ce droit.

La présidence de Bombay a sévèrement surveillé, cette année, l'embarquement des pèlerins qui ont pris départ dans ce port. Elle a déterminé sur la capacité utile du navire, en rapport avec le cube d'emplacement attribué à chaque passager. Les bateaux à vapeur de 700 tonneaux registre qui, l'année dernière, avaient transporté dans nos ports 800 pèlerins et plus, n'ont dû en ramener cette année que 400 seulement.

Pour assurer l'exécution de cette mesure, les autorités sanitaires de Bombay exigeaient des armateurs un dépôt préventif de 5,000 roupies et relâche obligatoire à Aden, où le personnel embarqué, porté sur une liste nominative, était sévèrement contrôlé par le médecin sanitaire anglais de ce port. En y retournant, les capitaines sont obligés de ramener le même nombre de passagers qu'ils en auraient embarqué en quittant Bombay.

NOUVELLES A LA MAIN

Nos bijoutiers sont dans le désespoir. Comptant sur le triomphe de la fusion et sur la prochaine restauration du comte de Chambord, ils avaient commandé un grand nombre de bijoux fleurdelisés qu'ils espéraient voir acheter avec les plus grands empressement par les royalistes fusionnés.

Malheureusement pour eux, la fusion ne va pas comme sur des roulettes, et les infortunés enlèvement légitimistes continuent à encombrer les devantures sans que les acheteurs se présentent.

Voilà une spéculation manquée.

Le fait suivant est garanti absolument historique. Le petit Z..., qui est surnuméraire aux finances, doit faire cette année une grande excursion dans le Midi.

Malheureusement, les règlements administratifs limitent à trois semaines le congé de chaque employé.

Or, voici ce qu'il imagine pour prolonger ses vacances.

La veille du jour fixé pour son retour, son chef reçoit un mot de lui ainsi conçu :

« Monsieur, « J'ai la douleur de vous informer qu'à la suite d'une excursion sur la frontière d'Espagne, je viens d'être fait prisonnier par les carlistes. Je vous prie donc de bien vouloir m'excuser si je ne suis pas de retour à la date fixée.

Oh ! mon Dieu ! s'écria le chef, au comble de l'émotion, ce pauvre Z... ! Pourvu qu'ils ne le fusillent pas !

Non, jamais on n'ira plus loin ? Un de nos confrères publiés dans son numéro de ce jour un article intitulé :

LA CONSPIRATION RÉPUBLICAINE DANS LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Jusqu'ici on supposait que l'épithète de conspirateur était réservée à ceux qui veulent renverser l'ordre de choses établi. En République : conspiration monarchique. Sous le régime du bon plaisir ; conspiration républicaine.

Il paraît que tout cela est changé maintenant.

Eh bien ! si ! on peut aller plus loin, et c'est la Gazette de France qui s'en charge.

Un de nos confrères avait fait le compte de ce que coûte un roi ; la Gazette de France énumère à son tour ce que nous a coûté la République : la Lorraine et cinq milliards.

Mais il semblait que c'était à l'empire que nous devions la guerre ?

Encore une erreur historique qui disparaît !

A l'exposition de Vienne se trouve, dans la salle réservée aux produits espagnols, une montre devant laquelle s'arrêtent de préférence les femmes, et qui contient une collection des plus variées de corsets. Un correspondant d'un journal allemand, après être passé devant cette montre, écrit qu'on aurait dû faire distribuer à chacune des dames qui s'arrêtaient devant cette exhibition une photographie du monument funéraire qui se voit à Standal (Prusse). Il y a en effet dans le cimetière de cette ville une tombe qui recouvre les dépouilles d'une jeune fille et qui porte l'inscription : *Sie starb am Schnürleib* : elle est morte du corset.

En Angleterre, la superstition du treizième convive est telle qu'il s'est créé un emploi dit le *quatorzième*.

Ce personnage, habillé de noir et cravaté de blanc, se présente dans les maisons qui lui sont signalées comme recevant du monde, il s'informe et s'il est tombé sur le nombre 13, il entre gravement, s'assied, ne cause point, mange, se lève, retourne à l'office où il reçoit le prix de son service, une livre sterling.

S'il n'a pas une autre maison où il doit remplir la place de quatorzième, il reste jusqu'à la fin, et il est chargé alors de distraire les convives par des chansonnettes à la mode ou par des histoires scandaleuses ou terribles.

Voilà un emploi qui nous manque.

Voici un joli trait de flegme britannique raconté par le *Sport* et digne de figurer dans les *Anna*.

Le flegme britannique est proverbial. En voici un nouvel exemple :

Un pêcheur de truites s'était fait accompagner du propriétaire de l'auberge où il était descendu, sur les bords d'une rivière très-poissonneuse.

Après avoir minutieusement préparé et amorcé ses engins, le pêcheur se mit en position pour lancer sa ligne, qui, dans un mouvement précipité et mal dirigé, rencontre le visage du voisin, et l'hameçon, s'enfonçant dans l'orbite de l'œil droit, lui cause une douleur si vive qu'il pousse des cris de possession.

— Taisez-vous donc ! — dit l'imperturbable Anglais ; — vous ne voyez pas que tout ce tapage va effrayer le poisson, et que vous m'exposez à rentrer bredouille !

Ce que deviennent les mots historiques : — Encore un verre et tu seras ivre-mort, disait-on à un ivrogne.

— Moi, jamais ! Le canon qui doit m'achever n'est pas encore tiré.

CONGRÈS POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

EXCURSION DE SOLUTRE

NOTES DE VOYAGE

EN WAGON. — De 7 à 9 heures du matin.

La cloche du départ vient de retentir sous la coupole de la gare de Porraiche ; le chef de train y a répondu en lançant un énorme jet de vapeur au travers du sifflet de la locomotive...

Où ! nous voilà partis !

J'ai pu prendre position dans un des coins du wagon, et, allongeant mes jambes entre celles de mon compagnon d'en face, je me dispose à dormir un peu, et à me reposer des fatigues d'une nuit trop courte.

Dormir !... Ah bien ! oui !... La science en a disposé autrement.

J'ai, à mes côtés, trois illustrations bien connues (leur modestie m'empêche de les nommer) qui jettent, de temps en temps, sur les sujets les plus divers.

Malgré moi j'entends, malgré moi j'écoute, et, bien vite, j'admire.

Décidément, c'est beau, la science !... Posséder en soi un ensemble de connaissances multiples contrôlées et systématisées par l'application de la méthode, pouvoir parler de tout et en tout, avec une sûreté de vue et une clarté d'expressions remarquables, n'est-ce point vers ce but que devraient tendre toutes les intelligences humaines ?

Je n'ai jamais tant regretté qu'hier de faire partie du *vulgarum pœus*, et de ne l'être pas du tout savant, oh ! mais, pas du tout.

Mes compagnons animent fort galement l'ennui de la route.

J'entends une théorie fort curieuse sur les *eucalyptus* appliqués à la médecine, des détails charmants relatifs aux expériences d'autopsie qui ont dû être faites ce matin à l'école vétérinaire, par M. Chauveau, sur quatre vaches mortes de consommation ; j'entends mille choses encore des plus intéressantes, le tout entremêlé d'histoires fort spirituellement racontées, parmi lesquelles j'ai recollé celle-ci à votre intention :

Une jeune et jolie dame, à la suite de bains froids trop fréquemment répétés, ces temps derniers, souffrait beaucoup de petites tumeurs s'élevant à la surface de la peau, et connues sous le nom scientifique de *furuncles*, ou sous celui, plus vulgaire, de *clous*.

drame ou à écouter son roman. Curieux, sage, érudit, ennemi du faux plus encore qu'un amoureux du vrai, il avait, soit dans le présent, soit dans le passé, soulevé bien des masques et dévagé bien des laideurs. De la chez lui une préférence de nature pour la passion sincère, l'âme violente, une sympathie fidèle pour tout caractère énergique, fier et hautain. Sa pitié à lui, c'est donc de montrer cette tyrannie de la passion et, par elle, d'excuser toutes les fautes qu'elle fait commettre à celui qui est au moins capable de la ressentir. Il méprise, en le devine, les faibles presque autant que les lâches, peut-être que les victimes. Et c'est pourquoi aussi sa pitié de savant s'attachait entre tous au vieil Agrippa d'Aubigné, si grand malgré ses manies, si fier et si beau malgré ses incorrections, si noble, si fort, si hardi, si généreux malgré ses haines et ses préjugés.

M. Mérimée a publié une réédition des pamphlets politiques en prose du poète des *Tragiques*, les *Aventures du baron de Fomeste* et la *Confession de Sanoy*. Le sceptique qui se railait lui-même en prenant pour sœur la *Chambre bleue* le titre de « Bouffon de l'impératrice », s'était fait à travers les siècles l'ami du dernier soldat de la réforme, de ce hugenot opiniâtre que, de son temps déjà, l'on traitait de républicain à cause de son indépendante humeur et de son franc et libre parler, et qui, cependant, après avoir consacré toute sa vie et tout son bien au service de Henry IV, mourut à Genève exilé et ruiné pendant le règne de Louis XIII. Hélas ! la

flamme de la guerre civile n'a pas été, au bout de trois cents ans, moins cruelle que l'ingratitude royale à celui qui avait pris part à toutes les luttes religieuses et politiques de son temps. A la fin du siège de la Commune, l'un des deux manuscrits, laissés par M. Mérimée dans sa maison de la rue de Lille et brûlé avec elle, était un nouveau travail sur d'Aubigné. Cette perte est irréparable. M. Mérimée ayant, à ce qu'on croit (car personne n'en avait encore rien lu), rassemblé sur son auteur l'œuvre toute sorte de documents originaux et inédits qui se trouvent maintenant anéantis, et s'étant donné le plaisir d'écrire à son sujet toute une étude historique et littéraire.

Il eût été bien attrayant de comparer une fois de plus l'ironie froide et contenue de l'un à la verve d'indignation de l'autre, de rapprocher cette incisive petite période de rapelle, puissante et superbe injective, de voir enfin ces deux hommes aux prises et de surprendre le piquant secret de leurs affinités, mais nous ne pouvons plus de leurs affinités.

M. Mérimée, mort à Cannes en février 1871, n'a, par un triste bonheur pour lui, pas assisté à ce désastre.

Des recherches sur certains problèmes mal éclaircis d'histoire et de philologie, des études sur l'Espagne et l'Orient d'Europe, sur les Bohémiens, les Slaves, les Cosaques, les Turcs, un mot sur tout ce qui a gardé dans notre monde moderne l'empreinte reconnaissable de l'origine barbare (*Don Pedro le Bas-Empire, les faux Démétrius, la Guerre sociale*

Les emplacements de diachylon et les cataplasmes n'ayant pas produit leur effet, et la dame éprouvant de sérieuses difficultés pour s'asseoir, résolut d'aller trouver un médecin de confiance à qui elle put demander une cautérisation par le nitrate d'argent.

Elle se fit indiquer, par une amie, l'adresse d'un docteur célèbre, se présenta à son domicile, et raconta au maître de céans son embarras et sa souffrance.

— Fort bien, madame, répliqua le jeune savant (il était jeune). Je mets mes faibles mérites à votre disposition, mais je ne sais....

— Oh ! il n'importe, monsieur, je suis prête à tout, et je désire ne sortir d'ici que soulagée.

L'examen dura longtemps, très-longtemps. Enfin, deux heures plus tard :

— Maintenant, monsieur, reprit la dame, voulez-vous m'indiquer les remèdes ?

— Comment ! madame, les remèdes ? Mais je les ignore !

— Vous les ignorez ! Eh quoi ! cependant vous êtes bien !

— Je suis avocat, chère madame ; si c'est un médecin que vous avez voulu voir, daignez aller sonner à la porte en face ; vous serez admirablement reçue....

Au moment où l'histoire se terminait, nous nous arrêtons à Villefranche, la machine du train spécial (voilà ce qu'on nous avait dit) ayant besoin de prendre de l'eau.

Le temps est brumeux, le ciel est couvert, mais la température est délicieuse : ni trop chaude, ni trop fraîche. Sur les poteaux télégraphiques qui bordent la ligne, des moineaux font entendre leur chant monotone, et à l'arrivée du train, la bas, dans la dernière voiture, un organe sonore fait retentir l'air des éclats de rire les plus homériques.

Informations prises, l'organe appartient à M. Karl Vogt, qui depuis le commencement de la route égayait ses voisins par les théories les plus paradoxales, et lui-même à gorge déployée de l'effet produit.

Nous continuons la route, poursuivis par ces éclats joyeux qui dominent le bruit de la locomotive et se font entendre à plus de cent mètres carrés de tous côtés.

A 9 heures 10, enfin, nous entrons à la gare de Mâcon, où nous attend une députation de cinq conseillers généraux de Saône-et-Loire, chargés de transmettre au congrès l'expression de respectueuse sympathie du conseil général tout entier.

A TERRE. — EN VOITURE. — De 9 heures à midi.

Rien de plus cordial et de plus charmant que la réception qui nous est faite. Nous sommes invités à passer au buffet pour nous reconforter l'estomac à jeun, et pour prendre les forces nécessaires à l'excursion.

Nous prenons place et nous avançons un léger bouillon. Le hasard me met, cette fois, précisément en face de M. Karl Vogt qui n'a pas encore terminé son éclat de rire, et qui demande un peu de potage, du madère, de la volaille, du jambon et du pâté.

A la porte de la gare, une immense file de voitures nous attend. Je profite de la circonstance pour compter approximativement le nombre des excursionnistes. Il s'élève environ à 160.

L'organisation ne laisse rien à désirer, et, en cinq minutes, chacun ayant pris place dans sa voiture respective, le cortège s'ébranle et se dirige vers Solutre.

Nous traversons Mâcon, tout pavé d'oriflammes et de drapeaux.

La ville entière est aux portes ou aux fenêtres et regarde avec curiosité le défilé.

J'entends même fort distinctement une jeune personne, très bien, ma foi, qui, au moment où la voiture sur laquelle je suis juché passait devant elle, disait avec admiration à son petit frère :

— Vois-tu, *Léon*, ça, c'est des savants, tout ça, c'est des savants !

Il m'a semblé même qu'elle me regardait en prononçant ces paroles.

Je n'ai rien dit, mais, au fond, j'étais très flatté, je vous assure.

En vain je cherche quelques-unes de ces coiffures mâconnaises si originales et si pittoresques.

Tout a dégénéré décidément, et le bonnet de dentelles a remplacé le classique pignon d'autrefois.

Maintenant nous voici en pleine campagne. La route est délicieuse, bordée d'aubépines et de vignobles.

Par malheur, les raisins sont à moitié gelés, et la récolte ne promet pas d'être bonne.

Je remarque aussi que les arrêtés préfectoraux sur l'échenillage ne sont guère observés et que beaucoup de plantations restent dans un piètre état.

A onze heures, nous nous arrêtons aux portes du village de Solutre.

Un arc de triomphe, surmonté de la devise de l'Association : *Par la science, pour la patrie*, est élevé à notre intention.

M. le maire de la commune et son conseil s'avancent vers le Congrès et dans une allocution charmante, souhaitent la bienvenue aux savants.

Nous tenons à ce que vous sachiez, disent-ils, que les paroles prononcées à l'ouverture du congrès par l'éminent président, M. de Quatrefages, sont aujourd'hui comprises par les ouvriers de la terre aussi bien que par les ouvriers de la pensée.

C'est sur cette réconfortante affirmation que nous gravissons à pied la route qui nous sépare de la station préhistorique.

Les arcs de triomphe sont multipliés dans le village ; on en compte dix au moins sur une longueur de 500 mètres.

flamme de la guerre civile n'a pas été, au bout de trois cents ans, moins cruelle que l'ingratitude royale à celui qui avait pris part à toutes les luttes religieuses et politiques de son temps. A la fin du siège de la Commune, l'un des deux manuscrits, laissés par M. Mérimée dans sa maison de la rue de Lille et brûlé avec elle, était un nouveau travail sur d'Aubigné. Cette perte est irréparable. M. Mérimée ayant, à ce qu'on croit (car personne n'en avait encore rien lu), rassemblé sur son auteur l'œuvre toute sorte de documents originaux et inédits qui se trouvent maintenant anéantis, et s'étant donné le plaisir d'écrire à son sujet toute une étude historique et littéraire.

Il eût été bien attrayant de comparer une fois de plus l'ironie froide et contenue de l'un à la verve d'indignation de l'autre, de rapprocher cette incisive petite période de rapelle, puissante et superbe injective, de voir enfin ces deux hommes aux prises et de surprendre le piquant secret de leurs affinités, mais nous ne pouvons plus de leurs affinités.

M. Mérimée, mort à Cannes en février 1871, n'a, par un triste bonheur pour lui, pas assisté à ce désastre.

Des recherches sur certains problèmes mal éclaircis d'histoire et de philologie, des études sur l'Espagne et l'Orient d'Europe, sur les Bohémiens, les Slaves, les Cosaques, les Turcs, un mot sur tout ce qui a gardé dans notre monde moderne l'empreinte reconnaissable de l'origine barbare (*Don Pedro le Bas-Empire, les faux Démétrius, la Guerre sociale*

à Rome, avant César), des traductions et imitations des chants et légendes triganes, russes et valaques, et dans ce genre encore bien des travaux qui j'oublie et qui mériteraient une critique toute spéciale et autrement entendue que la mienne, complètent l'œuvre de M. Mérimée.

Il a porté partout cette sûreté et cette promptitude de coup d'œil qui frappent tout d'abord en lui. Peut-être comme historien, son style déjà si dense se resserrait-il un peu tant quelquefois de paraître trop sec et de fatiguer le lecteur par l'attention sans repos qu'il exige. Je laisse le soin d'en décider à qui il appartient, me félicitant seulement de l'occasion qui m'a permis de m'occuper aujourd'hui d'un si éminent écrivain. Et puisque tout à l'heure nous avons évoqué l'un des plus grands figures du XVI^e siècle et nommé d'Aubigné et ses *Tragiques*, il n'est point hors de propos ici de dire quelques mots du cours de littérature française à la Faculté des lettres de Dijon, dans lequel M. Emmanuel des Essarts, le jeune professeur dont il y a quelques mois nous signalions la remarquable thèse publiée sous le titre de *l'Hercule grec*, traite avec tant de compétence et de talent des origines de la poésie lyrique en France.

Sérieux et brillant, disert et lucide, son discours d'ouverture (une brochure grand in-8^o imprimée par Carré, à Dijon) nous fait vivement souhaiter qu'il réunisse bientôt en volume la suite de ses leçons, et nous donne ainsi un beau livre de poise ; car nul ne peut mieux parler que lui d'une matière dans la

La montagne s'élève devant nous, couronnée d'une roche dont la haute silhouette, taillée à pic, contraste étrangement avec les collines vertes du Maconnais.

Cette roche domine tout. De quelque côté qu'on l'examine, elle saisit et attrache fortement le regard. Vue de face et à quelque distance de Ceveas et de Puzilly, elle ressemble à une forteresse avec ses créneaux, ses étroites meurtrières, ses tours figurées par les anfractuosités et les déchirements de ses parois ; dorée par le couchant, qui rehausse encore les tons déjà si éclatants qu'elle doit à sa constitution minéralogique, l'illusion est grande. On croit voir étinceler la lumière aux vitres de ses donjons.

Quand on approche du colosse, quand, du bas de la colline, on lève les yeux sur cette masse qui se profile sur le ciel en adoucissant les pentes de sa croupe, on dirait un sphinx qui propose aux générations présentes l'énigme des temps écoulés !

Pourquoi appelle-t-on cela Solutré ? demandait je à un de mes voisins.

— Parce que, répondit le savant non sans hésitation, ce sont sans doute les trois premières notes qu'a poussées l'explorateur de cette montagne en découvrant les ossements fossiles.

Voilà ce qu'on peut appeler une définition fantaisiste.

Nous voici arrivés enfin au lieu dit le Crot-du-Charnier, terrain en friche souvent agité et déplacé par les glissements qui se produisent fréquemment sur les marne après les grandes pluies.

C'est là que se trouvent les gisements explorés.

Ils se composent de foyers (rebuts de cuisine et débris d'habitation), d'amas d'ossements de chevaux et de sépultures.

Dans les prés, nous ramassons de nombreux silex.

Les savants se dispersent aussitôt dans les foyers et dans les lieux de sépulture, se livrant à des recherches et à des fouilles.

Vous n'attendez pas de moi que je vous fasse un compte-rendu scientifique de ces explorations.

Aidé pourtant par des paléontologues distingués, je remarque des pointes de lances et de flèches, des cendres d'os brûlés, quelques figurines sculptées ou gravées.

Autour des foyers, des amoncellements considérables d'os ; les principales espèces sont *Pursus arctos* et *Pursus*, le tigre, le lynx, l'hyène, le loup et le renard, *Elephas primigenius*, le cheval, l'âne, le *Cervus canadensis*, le renne, l'antilope saiga, le bœuf, l'auroch, le blaireau, la fouine, le lièvre, la marmotte et quelques oiseaux.

Quant aux sépultures, elles se trouvent en partie en terre libre (de celles-ci on ne peut rien dire, l'époque à laquelle elles ont été faites ne pouvant pas s'analyser) ; mais d'autres sont en rapport si constant avec les foyers qu'on ne peut douter qu'ils en sont contemporains.

Les squelettes sont tous placés de l'est à l'ouest, de façon à ce que le soleil vient frapper d'abord la face du mort.

Après les crânes trouvés, il est facile de voir qu'ils appartiennent à des hommes d'une taille bien au-dessus de la moyenne, dont la figuration devrait être curieuse, car on remarque que le front est très bas et que les mâchoires sont en avant.

Un paléontologue, bien connu, prole de la réunion du congrès pour mettre à découvert un crâne enfoui sous la terre.

L'opération, fort intéressante à voir, réussit à la perfection.

Les recherches les plus diverses sont faites ça et là, pendant que, laissant à leurs occupations les princes de la science, je regarde et j'admire le splendide panorama qui se déroule devant nos yeux.

Enfin, le déjeuner est prêt, et au milieu de ces terrains incultes, un superbe banquet est préparé sous une immense tente.

A TABLE. — De midi à quatre heures.

Voici le menu qu'on a trouvé le moyen d'apporter à ces hauteurs inaccessibles :

Melon.

Radis, beurre.

Jambons de Mayence.

Filet de bœuf Périgieux.

Pâtés froids.

Samsons au bleu.

Agneaux rôtis.

Haricots au jus.

Dindonneaux, volailles.

Homards.

Pièces montées.

Dessert.

Café, liqueurs.

Beaucoup de gâté, cela va sans dire, beaucoup de vin, et au dessert, beaucoup de toasts.

Je n'en dirai que quelques mots. M. de Quatrefages boit au comité lyonnais, M. Wurtz au conseil général de Saône-et-Loire, M. le président du conseil général de Saône-et-Loire à la science, « qui, dit-il, est la cohésion la paix, le véritable ordre moral ! »

Des acclamations enthousiastes accueillent cette parole si vraie à tous les égards.

M. Vogt boit ensuite à M. Ferry, ce martyr de la science, qui est mort en pleine jeunesse, aussitôt après avoir découvert ces ossements fossiles « remontant à une époque, ajoute M. Vogt, où le premier Juif qu'on appelle Adam n'existait pas encore ».

La saillie, fort spirituellement dite, soulève les applaudissements de tous, de M. l'abbé Ducrost le premier.

La parole de M. Vogt est des plus originales et des plus intéressantes ; les effets comiques, très-habilement amenés, entrecroissent les considérations scientifiques de l'ordre le

plus élevé.

Des bravos répétés accueillent sa spirituelle allocution.

M. l'abbé Ducrost y répond, non moins spirituellement, en déclarant, au nom de la religion à laquelle il appartient, qu'il n'existe pas de chronologie biblique, et qu'il trace tous les savants réunis d'en trouver trace quelque part.

Pour atténuer les côtés un peu brûlants de ses derniers toasts M. de Quatrefages boit à la Suisse, à l'hospitalité nationale qui nous a été si utile pendant nos malheurs, puis il remet, au nom du comité lyonnais, une médaille d'or au chef des ouvriers qui a dirigé les travaux du Crot-du-Charnier, à l'intelligent Pierre Buland.

Nous sortons de table. Au moment où j'avale la dernière gorgée de café qui se trouve dans ma tasse, un coup de vent qui se reçoit dans le coude me fait monder mon gilet, qui avait la prétention d'être blanc.

que chose comme sept mille anschez des peuples qui ne connaissent ni le fer ni le bronze lorsque le renne, le bison, l'élan, le cerf, le putois se promenaient sur les bords de la Saône. Les ossements de tous ces animaux ont été trouvés au Mont-d'Or.

Les crânes de ces deux incisives du milieu sont, comme chez certains animaux, taillées en dents de scie. On remarque surtout ce caractère chez une femme morte fort jeune. Les incisives latérales n'étaient pas encore sorties de leurs alvéoles.

Le squelette du cheval de Solutré est aussi très-complet. C'est une petite race, de la grandeur du cheval de la Camargue, et que M. de la Tour a trouvée au cheval d'Islande. La partie frontale avait été brisée, comme à tous les sujets qu'on a rencontrés, pour manger la cervelle. Le cheval avait neuf ans. La plupart de ceux de Solutré avaient été abattus à cet âge, ce qui est un indice de leur domestication.

Ce matin, plusieurs membres du congrès sont allés visiter le cimetière carolingien de Ramasse (Ain).

M. Janssen ne pourra faire sa conférence demain, les épreuves photographiques qui lui sont nécessaires pour ses expériences n'étant pas encore prêtes. La conférence aura lieu mercredi.

On se rappelle que pendant la célèbre éclipse qui eut lieu à observer dans l'Inde, M. Janssen avait pu relever des épreuves photographiques de toutes les phases. Ce sont ces épreuves qui sont projetées à l'aide d'une lumière électrique et énormément grandies, sur un écran, afin de pouvoir servir d'éclaircissement aux explications du professeur.

A neuf heures, une partie des membres du congrès ont visité l'école vétérinaire.

MM. les membres de l'Association française pour l'avancement des sciences auxquels le volume des comptes rendus du congrès de Bordeaux est dû ont été instamment priés de le faire retirer au secrétariat (palais Saint-Pierre), de 8 heures du matin à midi et de 2 heures de l'après-midi à 5 heures du soir.

Les inscriptions pour l'excursion de la Voulte, qui aura lieu mardi prochain, 26 du courant, ne seront reçues que jusqu'à lundi 25, à 2 heures de l'après-midi.

Celles pour l'excursion de Genève, qui aura lieu le vendredi 29, après la clôture du congrès, ne seront également reçues que jusqu'à lundi 25, à midi.

On sait que la chasse est ouverte depuis le 17 août dans les départements suivants :

Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Corse, Gers, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne, Var.

Les départements dans lesquels l'ouverture a lieu aujourd'hui 24 août sont :

Ardèche, Cantal, Dordogne, Drôme, Isère, Lozère, Puy-de-Dôme, Tarn.

Quant aux autres départements l'ouverture aura lieu dans l'ordre suivant :

25 août. — Charente-Inférieure.

31 août. — Ain, Alier, Hautes-Alpes, Ardennes, Aube, Charente, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loiret, Marne, Haute-Marne, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Vendée, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.

1^{er} septembre. — Vienne.

On commence à faire queue au bureau des ports d'armes; cela n'a rien de surprenant si l'on songe que les permis de chasse, dont on avait élevé sensiblement le prix, sont remis à 25 francs, comme par le passé.

On estime qu'en 1873, on en délivrera un bon tiers de plus qu'en 1872.

Bien que la chasse soit déjà ouverte dans plusieurs départements du midi, aucun journal n'a encore signalé un de ces lamentables accidents qui reviennent périodiquement à cette époque de l'année, soit un de ces épisodes si curieux dont la chasse révèle l'existence, soit une longue enfilade dans le mystère de la nuit des temps.

Mais cela ne peut tarder, et nous lirons bientôt le fait divers type de l'accident de chasse: l'accident du notaire.

« A peine la chasse est ouverte, et déjà nous avons à signaler un sinistre: M. B..., notaire à A..., se disposait à franchir un fossé quand tout à coup son fusil, dont le chien était armé, partit, et cela si malheureusement que l'horrible note reçut toute la charge dans le jarret, etc., etc. »

Le notaire, l'huissier, le percepteur des contributions indirectes et en général tous les petits fonctionnaires de province servent ordinairement de comparses pour ces récits dont la plupart, il est inutile de le dire, sont dus à la fertile imagination de reporters à court d'articles. Il y a du reste un procédé certain pour distinguer le canard du fait exact: le canard de chasse ne donne jamais que les initiales du chasseur et de sa ville natale; le fait, au contraire, donne les noms.

Mais peu de lecteurs font ces distinctions, portant fort simples, et chaque année d'innombrables personnes sensibles versent des larmes sur l'accident survenu à des notaires qui n'ont jamais figuré que dans des chambres de rédaction.

SAVOIE. — Voici le texte de l'arrêté par lequel M. le marquis de Fourvière, préfet de la Savoie, interdit la vente de la République française dans ce département :

Le préfet de la Savoie, chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand, grand-croix de Saint-Stanislas de Russie, etc.

Sur l'article 6 de la loi du 21 juillet 1873 :

« Val le numéro de lundi 11 août courant du journal la République française, dans lequel on lit ce qui suit (2^e page, 1^{re} colonne), au sujet de la mesure d'expulsion prise par le gouvernement suisse contre M. Vermorel :

« Quand je dis expulsion, c'est pour me servir du terme généralement usité, mais très-impropre, puisqu'il ne dépend que de M. Vermorel de ne pas aller à l'étranger, en se soumettant à une espèce de visite médicale constante qu'il a laissée de l'autre côté de la frontière tout virus épicé. »

Et plus loin :

« Cette mesure n'est pas plus une punition que l'expulsion d'un vagabond dépourvu de moyens de subsistance, le séquestre des vaches atteintes de la rage, et l'expulsion d'un vagabond de la ville. »

« Cette mesure n'est pas plus une punition que l'expulsion d'un vagabond dépourvu de moyens de subsistance, le séquestre des vaches atteintes de la rage, et l'expulsion d'un vagabond de la ville. »

Arrêté. — La distribution et la vente sur la voie publique et dans les gares de chemins de fer du journal la République française, qui se publie à

Paris, sont interdites dans le département de la Savoie.

MM. le commandant de gendarmerie et MM. les commissaires de police du département sont chargés de veiller, en ce qui les concerne, à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 12 août 1873.

Marquis de Fourvière.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

séance du mercredi 20 août 1873

PRÉSIDENCE DE M. FEUILLAT.

La séance est ouverte à une heure.

M. Terver, l'un des secrétaires, procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Feuillat, président, Edouard Millaud, rapporteur, vice-président, le marquis d'Albon, Bonnavay, Carle, Datin, Durand, marquis de Feigny, Feuga, Falcoquet, Frenet, Grinand, Lassalle, Lucien Mangin, Michaud, Mongin, Perrat, Picard, Pironon, Plasson, Rejaunier, Richard-Vacheron, Rivière, Thomas, Ballue et Terver, ces deux derniers secrétaires.

Absent : M. Ordinaire.

M. Grosbon s'est fait excuser.

M. le préfet, en uniforme, assiste à la séance.

M. Terver, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est adopté.

ORDRE DU JOUR.

Validation de l'élection de M. Ballue.

M. Durand, rapporteur de la commission nommée dans la dernière séance pour examiner le procès-verbal de cette élection, s'exprime en ces termes :

Messieurs, Un décret du président de la République, en date du 21 juillet 1873, convoquant les électeurs du 2^e canton de Lyon à se réunir le 10 août suivant, pour élire un conseiller général en remplacement de M. Gaillon, démissionnaire.

Conformément à cette convocation, les électeurs de ce canton se sont réunis le 10 août 1873, dans leurs sections respectives, lesquelles étaient au nombre de trois, et où le scrutin a été ouvert et clos aux heures réglementaires.

Le nombre des électeurs inscrits était de 6,420; celui de ceux qui ont pris part au vote de 3,499.

Deux candidats étaient en présence, et les suffrages se sont répartis ainsi :

M. Ballue..... 2,313

M. Pironon..... 1,181 3,499

Bulletins nuls..... 5

Les opérations électorales ont été régulières et n'ont donné lieu qu'à deux observations sans importance, que nous trouvons consignées au procès-verbal de la section du Mont-de-Piété, et que nous transcrivons ci-après :

« Premièrement. — M. Dupuy (Anthelme), demeurant rue Dubuis, a été inscrit voter section de la Bourse, muni d'une carte à destination pour le Mont-de-Piété, a voté par erreur à cette section.

« Deuxièmement. — M. Germain Raymond, muni de sa carte, a été, par erreur, admis à voter, quoique ne figurant pas sur la liste politique.

Il n'y a, en effet, rien dans ces deux observations qui ait pu influencer le résultat du vote.

De leur côté, les électeurs de la minorité n'ont eu à produire aucune protestation, aucune plainte, pas même celle de la prohibition de la circulaire de leur candidat, ni celle de la suppression sur la voie publique d'aucun des journaux patronnant sa candidature.

Le quart des électeurs inscrits étant de 1,605, la majorité des voix est de 1,757 et M. Ballue ayant obtenu 2,313 suffrages, 756 de plus que le quart des électeurs inscrits et 562 de plus que la majorité des voix, par application des articles 14 et 16 de la loi du 10 août 1871, nous vous proposons, messieurs, de proclamer M. Ballue membre du conseil général.

L'élection est validée par 24 oui avec un bulletin blanc, sur 25 votants.

M. le président proclame M. Ballue membre du conseil général du Rhône.

Vérification du mobilier de l'Hôtel de Ville-Préfecture.

M. Pironon, rapporteur, après avoir constaté le bon état d'entretien des archives et du mobilier de l'Hôtel de Ville, propose de voter les fonds nécessaires pour l'achat d'un buste de la République, qui remplacerait, dans la salle du conseil, celui qui a été enlevé dans ces derniers temps.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Grinand, Pironon, Ballue, Durand, Feuga, Datin et M. le préfet, le conseil adopte à l'unanimité la proposition de voter les fonds nécessaires pour l'achat d'un buste de la République sera renvoyée à la commission des intérêts publics, qui voudra bien faire rapport à l'une des plus prochaines séances.

Observation.

M. Ballue demande la parole pour rappeler qu'un questionnaire a été adressé à tous les conseils généraux de France, concernant la décentralisation administrative. Une commission a été nommée par l'Assemblée nationale, pour centraliser et étudier tous les renseignements qui seraient envoyés par les assemblées départementales.

M. Ballue propose la nomination d'une commission qui serait chargée de répondre aux diverses demandes du questionnaire.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil décide que cette commission sera composée de cinq membres.

Sont nommés : MM. Edouard Millaud, Ballue, Feuga, Durand et Grinand.

Mobilier de la cour d'assises et des prisons.

Sur la proposition de M. Pironon, rapporteur, le conseil vote, pour l'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux, un crédit de 1,500 francs, ainsi réparti :

Petit parquet, service de la sûreté..... 200

Tribunal civil de Villefranche..... 200

Tribunal de commerce de Lyon..... 300

Le conseil vote ensuite un crédit de 105 fr. pour l'acquisition d'un bureau à placer dans le cabinet du président du tribunal de Villefranche.

Établissement de deux chambres de sûreté et d'un logement de gendarmes dans la caserne de gendarmerie de Tarare.

Sur la proposition de M. Pironon, rapporteur, le conseil vote le crédit de 1,387 fr. nécessaire pour l'exécution des travaux ci-dessus.

Reparation des dégâts causés aux toitures de la maison d'arrêt de Lyon par l'orage du 23 juillet 1873.

Sur la proposition de M. Pironon, rapporteur, le conseil vote la somme de 1,800 fr. nécessaire à la réparation des dégâts dont il s'agit.

Motion d'ordre.

M. Edouard Millaud demande que le volume des délibérations de la session d'avril soit mis sans retard à la disposition de chacun des membres du conseil.

M. le président répond à M. Millaud que le bureau se chargera de ce soin.

Chemin de fer de Lyon à Montbrison. — Situation des travaux.

M. Richard-Vacheron, rapporteur, prie le conseil de vouloir bien donner à M. le préfet acte de la communication qu'il lui a faite du rapport de M. l'ingénieur en chef sur le service des routes nationales.

Acte est donné.

Routes nationales.

M. Richard-Vacheron, rapporteur, prie le conseil de vouloir bien donner à M. le préfet acte de la communication qu'il lui a faite du rapport de M. l'ingénieur en chef sur le service des routes nationales.

Acte est donné.

Routes départementales. — Dénomination des routes classées dans la session d'avril 1873.

M. Richard-Vacheron, rapporteur, donne lecture du rapport de M. le préfet, qui, sur l'avis de M. l'ingénieur en chef, propose les dénominations suivantes pour deux routes ou fractions de routes départementales, classées au mois d'avril 1873, et qui n'ont pas encore reçu de dénomination :

1^{re} Pour la partie du chemin de grande communication n° 11, comprise entre Craponne et Th-

rius : Route départementale n° 16 de Craponne à Thuriens :

2^e Pour la portion du chemin de grande communication n° 8, comprise entre la route nationale n° 6, à Anse, et la route départementale n° 14, à la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or : Anse à la route départementale n° 14, sous la dénomination d'Anse à Anse.

M. Edouard Millaud fait des réserves relativement à des routes ou des portions de routes qui ont été également classées au mois d'avril 1873.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées avec les réserves faites par M. Edouard Millaud.

Encouragements aux sciences, belles-lettres et arts.

Sur la proposition de M. Falcoquet, rapporteur, le conseil vote les subventions suivantes :

A l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon..... 1,500 fr.

A la société de médecine..... 300

A la société des sciences industrielles..... 300

A la société linéenne..... 500

Total..... 2,900 fr.

M. Datin propose de réintégrer au budget de 1874 la subvention de 300 fr. en faveur de la société d'éducation et celle de 500 fr. en faveur de la société littéraire.

Cette proposition est rejetée.

Service des postes.

Sur la proposition de M. Falcoquet, rapporteur, le conseil donne acte à M. le préfet de la communication qu'il lui a faite du rapport de M. le directeur des postes du Rhône sur la marche de son service.

Prais de route et de transport des voyageurs indigents.

M. Ballue, rapporteur, propose de réduire à 8,000 fr. le crédit de 12,000 fr. demandé pour ce service.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Datin, Ballue, Edouard Millaud et M. le préfet, le conseil réduit le crédit à 8,000 fr.

Le conseil adopte ensuite une proposition de M. Ballue demandant que l'administration veuille bien désormais placer en regard d'un crédit voté la somme dépensée sur ce crédit.

Subvention à la société d'enseignement professionnel du Rhône.

M. Ballue, rapporteur, propose de porter à 6,000 fr. le crédit de 4,000 fr. qui avait été voté l'année dernière en faveur de cette institution.

M. Grinand fait une observation à la suite de laquelle les conclusions du rapporteur sont adoptées.

Chemin vicinaux. — Appréciation en argent des journées de prestation pour 1874.

M. Lassalle, rapporteur, propose d'élever de 10 de 20 centimes, sur les articles, le taux de la conversion en argent des journées de prestation.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Mangin, Mongoin, Grinand, Frenet, Rivière, Durand, Lassalle et M. le préfet, le conseil adopte un amendement de M. Mangin qui maintient l'ancien tarif.

Projet d'échange des terrains entre la commune d'Albigny et le dépôt de mendicité.

Sur la proposition de M. Lassalle, rapporteur, le conseil général autorise un échange de terrains entre la commune d'Albigny et le dépôt de mendicité.

Service vicinal. — Compte-rendu annuel de 1872 et marché du service.

M. de Feigny, rapporteur, propose d'augmenter de 5 le nombre des piqueurs voyers et d'imputer le salaire de ces piqueurs nouveaux sur les fonds affectés à l'entretien des chemins.

Cette proposition est adoptée.

M. de Feigny fait en outre une seconde proposition ayant pour but de porter de 2 à 300 fr. les frais annuels de tournées et de bureau des agents voyers cantonaux.

Cette seconde proposition est également adoptée.

Chemin de fer d'intérêt local.

Sur la proposition de M. le marquis d'Albon, le conseil donne acte à M. le préfet de la communication qu'il lui a faite du rapport de M. l'ingénieur en chef, sur les chemins d'intérêt local.

Toutefois, le conseil fait ses réserves pour l'époque où ces différents chemins seront mis en discussion.

Service de la navigation du Rhône.

Sur la proposition de M. le marquis d'Albon, rapporteur, le conseil donne acte à M. le préfet de la communication du rapport de M. l'ingénieur en chef de la navigation, mais en faisant également ses réserves.

Service de la Saône en dehors de Lyon.

Sur la proposition de M. le marquis d'Albon, le conseil, après avoir fait ses réserves, donne acte à M. le préfet de la communication du rapport de M. l'ingénieur en chef du service de la Saône.

Foires et marchés. — Création de deux foires à Saint-Maurice-sur-Dargoire.

Sur la proposition de M. Rivière, rapporteur, le conseil autorise la création de deux foires, qui seront tenues dans la commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire le 27 avril et le 27 août de chaque année.

Société de secours Alsacienne et Lorraine. — Emploi d'une subvention.

M. Perret, rapporteur, donne lecture du rapport de M. le préfet, concernant l'emploi d'une subvention de 1,500 francs, votée l'année dernière en faveur de la société de secours Alsacienne et Lorraine.

Acte est donné à M. le préfet de sa communication.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à quatre heures un quart.

La prochaine séance publique aura lieu vendredi 22 août, à une heure.

Les commissions se réuniront demain jeudi dans leurs bureaux.

Les secrétaires : BALLUE, TERVER.

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 24 août, 11 h. matin.

Conseil général de l'Eure. — M. de Broglie, répondant comme conseiller relativement au questionnaire adressé aux conseils généraux, dit que la commission de décentralisation qu'il a envoyée le questionnaire ayant terminé ses travaux, ces questionnaires devenaient inutiles. En conséquence, le gouvernement les retire.

Saint-Nazaire, 23 août.

Le paquebot poste le Lafayette est arrivé à Saint-Nazaire le 23 août, à 6 heures du soir, apportant les dépêches de Colon du 1^{er} août, de Savanilla du 4, de Lagayra du 6, de Fort-de-France du 10 août, et 140 passagers et 1800 mètres cubes de marchandises.

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance particulière du Journal de Lyon.

24 août 1873.

Mon impression touchant le discours du duc de Broglie est partagée par les journaux bonapartistes. La Gaule constate avec satisfaction que le vice-

président du conseil revient au pacte du 24 mai, et il est certain qu'il n'a rien de mieux à faire pour le moment : les chances pratiques d'une restauration diminuent en effet très-sensiblement, et il est facile de voir que l'enthousiasme manifesté les premiers jours par l'Union, la Gazette de France, le Journal de Paris a fait place au sentiment de la réalité.

La Gazette paraît même tout à fait découragée : elle va jusqu'à dire que les conservateurs n'ont pas à s'occuper des intérêts de la France ; qu'on peut chercher le salut du pays dans d'autres solutions, mais que toutes ont plus d'inconvénients et suscitent plus de difficultés que les conservateurs ne doivent donc pas reculer devant le travail, la peine qu'exige la restauration de la monarchie. Vous voyez reparaître ici cette idée de la monarchie considérée comme « pénitence publique », suivant le spirituel rapprochement de M. de Mazade dans la Revue des Deux-Mondes ; mais un journal légitimiste qui parle des efforts à faire pour assurer le « bénéfice » de la royauté ne voit pas cette royauté bien prochaine. Ainsi, la désillusion règne en ce moment dans le camp fusionniste : voilà le fait, il vaut la peine d'être noté.

Tout cela pourrait bien finir par la prorogation des pouvoirs du maréchal ; mais on sait que le maréchal est fatigué du gouvernement, dont l'exercice ne le gêne pas beaucoup, mais dont la responsabilité lui pèse ; il aimerait mieux, dit-on, reprendre tout simplement le commandement de son armée et laisser la Chambre se tirer d'affaire sans autre préoccupation que d'obéir aux décrets de la majorité.

On me raconte un détail qui, malgré son insignifiance apparente, a pu contribuer, dans sa faible mesure, à dégoûter le maréchal du pouvoir suprême : au début de sa présidence, les députés et les hauts fonctionnaires sont venus à ses réceptions avec le plus grand empressement ; madame de Mac-Mahon est, du reste, une personne charmante qui fait admirablement les honneurs de sa maison, et qui, par ses relations avec le faubourg Saint-Germain, pouvait attirer dans ses salons tout l'aristocratie parisienne. Eh bien ! il paraît que dans les derniers temps de la fusion les réceptions de la présidence étaient d'un vide et d'un triste à faire bailler le maître de la maison lui-même. Peu de députés, pas de femmes et pas de faubourg Saint-Germain, sans doute à cause de la saison d'été qui appelle les gentilshommes dans leurs terres.

Quoi qu'il en soit, M. le président de la République aurait la nostalgie du maréchal.

C'est peut-être pour le retenir que M. de Broglie lui a dressé, dans son discours d'Yvetot, ce piedestal que vous savez ; puis le maréchal, qui a passé jusqu'ici pour un homme sans ambition, est accessible aux sollicitations qu'on peut tous les jours lui faire au nom de l'intérêt du pays ; lui seul est capable de faire taire les préventions et de rallier les « gens de bien ». C'est la France qui réclame le concours de sa loyale épée, etc. C'est par de tels arguments que M. Buffet l'a décidé après le vote du jour d'Yvetot : c'est ainsi, du moins on l'espère, qu'il sera possible de le convaincre cette fois encore.

On lui prête l'intention de faire cet automne un petit voyage chez son frère qui est en Bohême ; il serait même possible qu'il s'arrêtât à Vienne à cette occasion : la sœur de la maréchale a épousé le baron Sina, un des plus riches banquiers de la capitale autrichienne.

Si le président actuel de la République est saturé d'images même par les adversaires de son gouvernement, il faut reconnaître que M. Thiers est bien peu gâté : vous avez lu le passage du discours de M. de Broglie ; voici encore un député, ordinairement plus modéré, qui dirige contre l'ancien président une diatribe détestable : l'accuse M. Thiers, qui est descendu du pouvoir avec la simplicité et la noblesse que l'on sait, qui, récemment encore, rétablissait en quelques mots très-dignes le véritable caractère de son différend avec l'Assemblée, l'accuse, dis-je, d'avoir « jeté au vent la parole donnée à la face du monde et la souveraineté de l'Assemblée dont il était l'émancipation ».

On croirait qu'il s'agit d'un coup d'Etat ! Il est à remarquer que le reste que les attaques contre l'illustre homme d'Etat se multiplient et s'exagèrent à raison même de la réserve parfaite que M. Thiers n'a cessé de garder depuis le 24 mai. J'ajoute, et vous savez comme moi que le malin vieillard ne s'en afflige guère. Il y a déjà longtemps, sous l'empire, qu'il disait à propos des injures variées dont les feuilles officieuses l'accablaient : « Je suis un vieux parapluie sur lequel il pleut depuis quarante ans, et je ne m'en porte pas plus mal. »

Je vous annonce pour l'hiver prochain une pièce qui fera monter l'eau à la bouche des gourmets littéraires : c'est une comédie de M. Emile Augier et Jules Sandeau, d'après le roman de M. Jules Sandeau : Jean de Thomeray. Il s'agit d'un gentilhomme breton qui mène à Paris une vie d'écervelé et que le siège de 1870 vient surprendre ; il se dispose à prévenir l'investissement par un départ assez naturel chez un égoïste, un blasé de cette espèce, lorsqu'il voit arriver sur le quai Voltaire le bataillon de mobiles du Finistère : la foule salue et applaudit ; il s'avance et voit à la tête du bataillon un vieillard à cheveux blancs qui est son propre père. Il est alors touché de la grâce, s'engage et se régénère.

Je ne donne que le gros, le très-gros de la pièce ou du roman ; mais il y a assez de sentiment et de gaîté dans le sujet pour nous promettre un joyau à placer dans le même érin que M^{lle} de la Seiglière et le Gendre de M. Poirier. C'est Delannay qui jouera le

principal rôle avec M^{lle} Favart et M^{lle} Croizette.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à 10 heures à l'hôtel de la préfecture de Versailles, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Tous les ministres étaient présents, à l'exception de MM. de la Boullerie, Magne et de Dompierre d'Horvay.

M. Boule, ministre de l'intérieur, a annoncé à M. le président de la République et aux ministres que les troubles de Saint-Amand n'avaient pas eu de suites fâcheuses, que le calme le plus complet régnait dans la contrée, et qu'il espérait que l'enquête ouverte serait menée avec assez de célérité pour relâcher immédiatement ceux des trente-quatre individus arrêtés qui ne seraient pas reconnus très-coupables.

Le conseil des ministres a reçu communication d'une dépêche adressée hier de Vienne par M. de la Boullerie, ministre du commerce ; il annonce que les récompenses accordées aux exposants français forment le quart du total de celles qui ont été décernées par le jury.

M. de la Boullerie fait savoir au gouvernement que la supériorité de la France pour ses produits divers est hautement appréciée à Vienne.

A la séance du 21 du conseil général de l'Eure, M. Papon a rappelé qu'il a demandé la communication du questionnaire adressé aux conseils généraux, il y a deux ans, par la commission de décentralisation de l'Assemblée nationale.

Le préfet a répondu que cette communication a été faite, et M. Papon ayant ré

A une distance de cinquante à cent verstes l'une de l'autre sont éparpillées dans ce pays des sortes de villes où quelques centaines de déportés politiques ou criminels vivent sous la garde de quelques soldats exilés, commandés par un officier proletaire. C'est des Stations. Ces stations sont fortifiées et entourées de palissades. Nul ne peut y entrer sans motif d'ordre; nul ne peut y sortir sans la permission du chef. Plus on avance, plus ces établissements deviennent rares. La longue ligne tortueuse qui sépare la plaine en deux est la seule route qui relie. Il n'y a d'habitants que là, on ne peut se procurer des vivres que là. Un ciel d'un vert pâle surplombe le tout, et le froid est si fort que la neige ne disparaît presque jamais du sol.

Non loin de la caserne abandonnée existe un poste de cosacs, sentinelles surveillant la frontière de l'Asie et de l'Europe.

C'est le dernier pas à franchir avant d'entrer dans ce lieu de désolation qu'on appelle la Sibirie.

Une troupe composée d'environ quatre cents hommes se dirigeait, silencieuse, vers ce poste.

Ces hommes étaient enchaînés, des menottes les tenaient attachés aux poignets. Un soldat, les mains libres, et qui semblait le commander, les fit arrêter en face de l'habitation.

— Peine les ent-il rangés vis-à-vis des fenêtres, que l'officier commandant le poste en sortit.

— Nous allons procéder au déferrement, dit-il au prince.

Puis, s'adressant à ses cosacs : — Que l'on commence l'ordonnance !

— Pourquoi leur ôter leurs fers ? ne put s'empêcher de demander Palensky.

— Tel est l'usage.

— Ce n'est pas que je sois partisan de ces rigueurs ; mais puisqu'on les a tenus enchaînés jusqu'ici, autant vaudrait ne les laisser libres qu'à leur arrivée à destination. Les conduire n'est déjà pas si facile.

— C'est l'usage, répondit imperturbablement l'officier.

— Cependant s'ils se révoltent ?

— Oh ! il n'y a pas de danger. Ils sont aussi maniables en Sibirie qu'ils le sont en Russie. D'ailleurs, à quoi la révolte leur servirait-elle ?

— Vous avez passé cette ligne dans un instant, continua-t-il ; la Sibirie est devant vous. La vous ne trouverez plus de villages habités par des compatriotes, plus de terres labourées, plus d'hospitalité, plus de voyageurs. C'est la région du repentir, des regrets et de l'expiation. Vous n'avez rien à attendre des hommes, et Dieu lui-même a délaissé les yeux de ce pays.

Les soldats écoutaient, silencieux et moroses.

— Celui-ci, poursuivit l'officier en désignant le prince, est le dispensaire absolu de vos destins. L'empereur lui a donné pleine et entière puissance sur vous. Il est votre sauvegarde et votre unique espérance. Un mot d'ordre que je vais lui transmettre lui servira de talisman pour faire ouvrir les portes des stations. Vous savez qu'en Sibirie on ne se repose et on ne mange qu'aux stations. Votre vie dépend de la sienne ; songez donc à lui plus qu'à vous, car s'il est malade ou s'il meurt, vous mourrez avec lui. M'avez-vous bien compris ?

— Oui, répondirent sourdement les soldats.

— Ne l'oubliez pas. Prince, ajouta-t-il, venez avec moi.

Et après s'être éloigné de cinq cents pas de la troupe, il mena son compagnon au milieu de la montagne, où s'élevait préalablement un tas de paille, pas même les oiseaux du ciel, ne l'entendaient, le chef de poste dit à Palensky.

— Le mot de passe est *Sainte-Russie*. Souvenez-vous-en. Il faut me jurer, sur votre salut éternel, que ni devant des menaces de mort, ni par faiblesse, ni par pitié, vous ne le révélez à personne.

— Je le jure !

— Maintenant, revenons. Il est temps de partir.

Lorsque les deux officiers se retrouvèrent devant les rangs des soldats, ceux-ci, tête basse, sombres et taciturnes, attendaient le signal du départ.

— En route ! dit le chef de poste.

La colonne s'ébranla.

— Prince, répéta encore l'officier quand Palensky fut monté dans son traîneau, souvenez-vous du mot de passe, ne le révélez à personne ! Votre salut en dépend.

Un frémissement parcourut les rangs des soldats.

— Soyez tranquille. — Que Dieu vous garde ! — Et l'officier retourna dans sa cabane solitaire.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

SAINT-ETIENNE, 23 août 1873.

SORTES	FRANCE	ITALIE	CHINE	SYRIE	TRAMES	GRÈGES	Poids
21 Organaisins	6	1	4	3	1	3	1476 39
5 Trames	1	1	3	1	1	1	457 34
1 Grèges	1	1	1	1	1	1	1 27
1 Diverses	1	1	1	1	1	1	1 27
1 Bobines	1	1	1	1	1	1	1 27
27	7	1	5	6	1	3	1925

BALLOTS PESÉS

6 Organaisins	1	1	3	1	1	1	272 22
10 Trames	1	1	3	1	1	1	682 68
3 Grèges	1	1	1	1	1	1	1 27
1 Diverses	1	1	1	1	1	1	1 27
16	1	1	5	6	1	3	954 80

24 Décreusages

1 Grèges	1	1	3	1	1	1	272 22
33 Ovrées	1	1	3	1	1	1	682 68

VALENCIE, 23 août.

6 Organaisins	1	1	3	1	1	1	272 22
1 Trames	1	1	3	1	1	1	682 68
3 Grèges	1	1	1	1	1	1	1 27
1 Diverses	1	1	1	1	1	1	1 27
3	1	1	5	6	1	3	954 80

Opérations de décreusages

1 Trames	1	1	3	1	1	1	272 22
1 Diverses	1	1	1	1	1	1	1 27
16	1	1	5	6	1	3	954 80

AUSSENIS, 23 août.

6 Organaisins	1	1	3	1	1	1	272 22
1 Trames	1	1	3	1	1	1	682 68
3 Grèges	1	1	1	1	1	1	1 27
1 Diverses	1	1	1	1	1	1	1 27
15	1	1	5	6	1	3	954 80

Opérations de décreusages

1 Trames	1	1	3	1	1	1	272 22
1 Diverses	1	1	1	1	1	1	1 27
16	1	1	5	6	1	3	954 80

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me BALLOFFET, avoué à Lyon, rue des Augustins, 13.

VENTE
par surenchère, à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi treize septembre mil huit cent soixante-treize, de la

NUE-PROPRIÉTÉ

d'une maison bourgeoise, avec bâtiments d'exploitation, jardin anglais, prés, vignes et verger, d'un hectare treize ares environ, située à l'extrémité de la rue Antonette-André Puy, épouse de monsieur Etienne-Auguste Germain, située à Saint-Genis-Laval, près Lyon.

Mise à prix : 27,500 fr.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à Me Balloffet, avoué, rue des Augustins, 13, ou à Me Peron, avoué, rue d'Alger, 12, ou à Me Trillat, avoué, place du Change, 2, ou voir au greffe le cahier des charges.

1455 BALLOFFET, avoué.

Etude de Me GOURDIAT, huissier à Lyon, place des Terreaux, numéro 9.

VENTE FORCÉE

Le mercredi vingt-sept août mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, il sera procédé, sur la place Saint-Georges, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets saisis, tels que : commode, bureau, tables, chaises, glaces, fauteuil, etc.

1494

AVIS

Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, Me X-neuf août mil huit cent soixante-treize, enregistré, la faillite de M. Va-

lette, fabricant de chaussures, rue Mortier, 12, à Lyon, a été rapportée.

En conséquence, M. Valette, n'étant plus en état de faillite, les fonctions de juge-commissaire et de syndic ont cessé à la date du dit jour.

1492

COMPAGNIE FERMÈRE DES

Halles, Marchés et Abattoirs

de la ville de Naples

Le conseil d'administration informe les porteurs des titres qu'il a repris la gestion des affaires sociales, en vertu d'un jugement rendu le 23 août courant par la chambre du Conseil du tribunal civil de la Seine, lequel est basé sur ce qu'il n'y a point de poursuites contre les administrateurs en exercice de la Société.

L'administrateur délégué,

J. Filleul.

1495

MIGRAINE

Le meilleur et le moins cher des remèdes, contre la migraine, est certainement le **Poudre de Colman**.

2 fr. la boîte de 10 doses.

Dépot dans les bonnes pharmacies, et à Lyon, chez Simon, place La-

voisine, 2431

DEPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de **Salsepareille** est le meilleur remède contre les **Maladies contagieuses**, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les **Acroties** des humeurs, Vices du sang, etc.

Ce médicament agit en toute saison et dispense des diètes.

A Lyon, à la pharmacie **Quet**, rue de la Préfecture, 5.

1411

Etude de Me Laurent PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constantine, 10, successeur de Me A. TROUVE.

Vente sur licitation
entre majeurs et mineurs,
en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
le samedi 4 octobre 1873, à midi,

D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT & D'AGRÈMENT

Composée de :

UNE VASTE HABITATION DE VILLE & DE CAMPAGNE

ayant 24 pièces, un calorifère, le gaz et les eaux

Un Pavillon de 7 pièces

Logement de jardinier, écurie, remise, serres, jardins anglais et potager, bois, salles d'ombrage, pelouses, massifs, bosquets, terrasse, pièce d'eau, etc.

Vue magnifique sur la vallée de la Saône, les coteaux de Fourvières et de Saint-Rambert-l'Isle-Barbe, Saint-Denis et Saint-Cyr au Mont-Oir.

Le tout d'un seul tenant, presque entièrement clos de murs, et d'une contenance d'environ 2 hectares 46 ares 55 centiares.

Située à Lyon, rue de la Belle-Allmande, 10

Mise à prix : 200,000 fr. outre les charges.

Pour les renseignements, s'adresser : à Lyon, à Me Pignaud, avoué poursuivant, rue Constantine, 10 ; à Me Didier et Duval, avoués colicitants ; à Me Renoux, notaire ; sur les lieux ; et au greffe pour voir le cahier des charges.

1394

Pour extrait : Laurent PIGNAUD.

CHEVAUX

LA MAISON BLOC ET LEVEL, avenue de Saxe, 267, à Lyon, vient de recevoir un beau convoi de JUMENTS PERCHERONNES, POSTIÈRES ET APPAREILLÉES.

1451

COMPAGNIE DU PHÉNIX
— 0-0 —

CAOUTCHOUC & CUTTA-PERCHA

MENIER

6, rue d'Enghien, à Paris

— 0-0 —

Articles pour Usines : Courroies de transmissions, Anneaux, Boulets pour pompes, Clapets découpés, Cordes, Feuilles ou plaques avec ou sans toiles, Pièces moulées, Rondelles, Joints pour eau et vapeur.

Tuyaux pour eau, gaz, avec ou sans toiles, à spirale en fer, pour toutes pressions.

Bandes de billettes, Rondelles pour roues de Vélocipèdes, **Rapids** et descentes d'escalier, Pièces moulées, Semelles brevetées.

Effets caoutchoutés, Vêtements, Coussins à air et à eau, etc.

Tuyaux brevetés pour Pompes à incendie, adoptés exclusivement par les corps de Sapeurs-Pompiers de Paris, Lyon, Rouen, Alger, Vienne, etc.

Représenté par M. BOUCHET jeune, 25, rue Saint-Joseph, à LYON.

POMME AU Goudron infatigable contre les pellicules, les pelures, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparé par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19.

1451

EN VENTE

à l'Imprimerie Mougin-Rusand, rue Stella, 3

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF

DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE

Pour 1873

Prix : Broché, 6 francs. — Relié, 7 francs 50 centimes.

A céder de suite
A Epinal (Vosges), pour cause de santé,

UN MAGASIN DE TAPISSIER
fabriquant de Meubles
existant depuis 20 ans.

BELLE CLIENTÈLE. — FACILITÉ DE PaiEMENTS.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à l'Agence de publicité L. PERRET, successeur de A. JOURDAIN, Mulhouse. 1432

ASTHME OPPRESSION, CATARRHE, TOUX

NERVEUSE, NERVEUSE, douleurs névralgiques, sont calmés à l'instant même par le **Remède d'Abysmal d'Exibard**, pharmacien, 125, rue Saint-Martin, à Paris.

Ce remède, expérimenté et d'une efficacité certaine, est recommandé par le corps médical. Se vend par boîtes de 5 fr. Brevet français.

Dépot à Lyon, pharmacie Barnoud, 3, rue de Lyon. 1165

A vendre

UN DOMAINE

situé à la Charme (France), canton de Giromagny, près Belfort, d'une contenance totale d'environ cinquante-cinq hectares, tant en prés que champs et forêts, de deux corps de ferme et d'une maison de maître.

La propriété est complètement isolée et n'est éloignée du village d'Anjoutey que d'environ deux kilomètres. Elle conviendrait parfaitement à une communauté quelconque.

UNE FORÊT à WILLEMSHEIM (Haut-Rhin), de la contenance d'un seul tenant, bien aménagée.

UNE MAISON sise à Belfort, située près de la place. A vendre en bloc ou séparément.

S'adresser à l'Agence de publicité L. PERRET, succ. A. Jourdain, 21, faubourg de Bâle, Mulhouse. 1413

EAU de MÉLISSE

CARMES

Quintessence MATHIAS

A. EMERY

rue Vacon, 54, Marseille.

Contre : Apoplexie, Vertiges, Vomissements, Vapeurs, Maux de cœur, Syncopes, Crampes, l'estomac, Indigestions, Diarrhées, Choléra, etc., etc.

Dépot, place des Terreaux, 9, Lyon, dans les bonnes pharmacies, et chez les principaux épiciers. — 1 fr. 10 le flacon.

1413

EAUX MINÉRALES
de VALS (Ardèche)
(autorisation de l'Etat)
Source Juliette

affections de l'estomac et des voies biliaires.

Source Saint-Paul

affections des voies urinaires, goutte, gravelle.

Source Saint-Pierre

fermeuse, reconstituante, S'adresser à Lyon, 16, rue de Lyon.

1413

UN ALSACIEN d'âge et de

place de concubine. — Ader ser les offres aux initiales A. au bureau du journal.

ROB-SAVARES!

REPERATOIRES

PERFECTIENS

POUR LA PASTEURISATION DES

Maladies contagieuses

Faiblesse des organes.

Ferles. Affections catarrhales.

Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chez

que pour par ce moyen

puissant dépuratif le dispo-

sent de tout égoïsme et sont

les plus beaux titres de ce remède

à la confiance publique dont

il jouit constamment.

Expéditions par correspondance.

S'adr. à M. TOUSSAINT, à

pharm. 1^{re} classe,

RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage,

près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

BOURSE DE PARIS — Samedi 23 août (de midi à 3 1/2 h.)

RENTE ET ACTIONS	Précéd. clôture	Dernier cours	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
0/0	57 87	57 76	Tresor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier	440	...
0/0 Empr. j. août	91 15	91 21	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j. janv.	213	...
0/0 Empr. 1872, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	410	412 50
0/0 Empr. 1873, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	V. de Paris 1865 r. 500, 325 fr. j. août.	445	442 50
0/0 Empr. 1874, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.	284	285
0/0 Empr. 1875, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	V. de Paris 1871 350 r. 400 j. janv.	250	250
0/0 Empr. 1876, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	82	82
0/0 Empr. 1877, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	Ville de Lille 1866	avril.	90 50
0/0 Empr. 1878, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. id. 1868	janv.	82
0/0 Empr. 1879, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	Ville de Paris	id.	35
0/0 Empr. 1880, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	V. de Bruxelles 1862, int. 31 mars	34 50	34 50
0/0 Empr. 1881, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	V. de Bruxelles 1868, id. janv.	...	...
0/0 Empr. 1882, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	Fonciers 4 0/0 id. j. novem.	445	443 75
0/0 Empr. 1883, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 10	id.	87
0/0 Empr. 1884, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 1863	id.	426 25
0/0 Empr. 1885, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	410 25
0/0 Empr. 1886, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	83
0/0 Empr. 1887, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1888, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1889, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1890, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1891, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1892, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1893, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1894, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1895, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1896, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1897, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1898, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1899, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1900, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1901, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1902, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1903, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1904, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1905, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1906, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1907, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1908, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1909, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1910, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1911, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1912, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1913, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1914, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1915, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1916, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1917, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1918, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1919, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1920, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1921, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1922, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1923, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1924, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1925, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1926, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1927, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1928, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1929, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1930, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1931, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1932, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1933, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1934, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1935, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1936, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1937, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1938, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1939, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1940, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1941, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1942, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1943, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1944, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1945, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1946, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1947, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1948, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1949, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1950, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1951, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1952, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1953, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1954, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1955, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1956, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1957, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1958, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1959, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1960, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1961, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1962, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1963, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1964, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1965, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1966, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1967, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1968, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1969, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1970, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1971, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1972, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1973, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1974, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1975, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1976, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1977, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1978, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1979, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1980, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1981, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1982, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1983, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1984, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1985, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1986, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1987, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1988, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1989, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1990, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1991, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1992, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1993, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1994, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1995, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1996, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1997, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1998, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 1999, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2000, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2001, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2002, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2003, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2004, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2005, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2006, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2007, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2008, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2009, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2010, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2011, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2012, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2013, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2014, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2015, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2016, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2017, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2018, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2019, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2020, 14 fr. 50 p. cp.	91 15	91 21	id. id. 8 0/0	id.	340
0/0 Empr. 2021, 14 fr. 50 p. cp.	91 15				